



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 16 septembre 2011

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

**OBJET : 00-3 - TAXE HABITATION –
ETABLISSEMENT D'UN ABATTEMENT
SPECIAL A LA BASE - FIXATION DU
TAUX**

Le vendredi 16 septembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/09/2011, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

1925/11

Procurations

M. Eric PAUGET à M. Georges ROUX
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Cléa PUGNAIRE
Mme Françoise THOMEL à M. André PADOVANI
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
M. Yves DAHAN à Mme Edith LHEUREUX
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Edwige VERCNOCKE à Mlle Pierrette RAVEL
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mlle Cécile DUMAS à M. Denis LA SPESA

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 22/09/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 26 SEP 2011

Pour le Maire

Le Directeur Général des
Services

Stéphane PINTRE

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Jacques BAYLE, M. Jonathan GENSBURGER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-3 - TAXE HABITATION – ETABLISSEMENT D'UN ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE - FIXATION DU TAUX

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Les résultats des efforts de gestion entrepris depuis plusieurs années me permettent d'envisager une action en faveur des publics les plus fragiles par le biais de la fiscalité locale.

Je vous propose de mettre en œuvre l'abattement spécial à la base de la taxe d'habitation au taux de 10 %.

Cet abattement s'adresse aux contribuables remplissant les conditions suivantes :

- Disposer d'un revenu fiscal de référence pour l'année précédente qui n'excède pas une certaine limite (pour les revenus 2010 : 9 876 € majorée de 2 637 € pour chaque demi-part supplémentaire),
- Avoir une résidence principale dont la valeur locative est inférieure à 130 % de la Valeur Locative Moyenne. Ce pourcentage est augmenté de 10 % par personne à charge.

Il s'agit bien de soutenir ceux de nos concitoyens les plus défavorisés, comme nous le faisons par ailleurs par le biais du C.C.A.S. et des interventions dans le secteur social.

Il vous est également proposé, afin de poursuivre la politique sociale de la Commune, de maintenir le régime des abattements en matière de Taxe d'Habitation, ainsi qu'il suit :

- abattements pour charges de famille à leur taux maxima, soit 20% pour les 2 premières personnes à charge et 25 % pour les suivantes. Pour mémoire, les taux minima obligatoires sont 10 % et 15 % ;
- abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides, au taux maximum, soit 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune aux contribuables qui sont :
 1. titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du Code de la sécurité sociale ;
 2. titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnées aux articles L. 821-1 et suivants du Code de la sécurité sociale ;
 3. atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ;
 4. titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du Code de l'Action sociale et des familles ;
 5. ou qui occupent leur habitation avec des personnes visées aux 1 à 4.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **INSTITUE** un abattement spécial à la base de 10 % à compter de 2012 ;

- **DECIDE** :

- **DE MAINTENIR** les abattements pour charge de famille au taux maxima, soit 20 % pour les 2 premières personnes à charge et 25 % pour les suivantes ;

00-3 - TAXE HABITATION – ETABLISSEMENT D'UN ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE - FIXATION DU TAUX

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

- **DE MAINTENIR** l'abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides, au taux maximum, soit 10 %.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-3 - TAXE HABITATION - ETABLISSEMENT D'UN ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE - FIXATION DU TAUX -

Date de transmission de l'acte : 26/09/2011

l'acte :

Date de réception de l'accusé de réception : 26/09/2011

Numéro de l'acte : DCM1925-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110916-DCM1925-11-DE

Date de décision : 16/09/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité